

**2 – b) Formulaire de déclaration des feux d'artifices
et autres types de feux « festifs »**

La demande concerne : Un feu d'artifice Un feu de camp Un feu de Saint-Jean
Un feu de joie Autre Préciser

1 – Le demandeur

NOM – Prénom : BAUER Cindy

Adresse du domicile : 3 rue de la Fontaine Vadalle
16560 Aussonne-Vadalle

2 – Emplacement (*) :

Commune	Lieu-dit	Section	N° parcelle	Superficie (ha)
Aussonne-Vadalle	Vadalle	D	0206	0,337

Distance des bois les plus proches (mesurée en ligne droite) 66 mètres

Distance des habitations les plus proches 20 mètres

* fournir un plan de situation au 1/25000 (format A4)

3 – Date du feu : le 1/1

4 – Propriétaire(s) des terrains concernés⁽¹⁾

NOM(s) – Prénom(s) : JEAN-Louis Bernard

Adresse(s) du domicile : Rue de la Republique
16560 Aussonne-Vadalle

⁽¹⁾ Si plusieurs propriétaires sont concernés, mentionner les informations pour tous les propriétaires.

4. Pour les feux d'artifice :

Date et heure du tir : 11/03/22 à 22 h 00

Artificier qualifié C4-T2 : OUI – NON (rayer la mention inutile)

5 – Motifs de la demande :

Aussonne-Vadalle

Fait, le 18/03/2022 à : Vadalle Signature du demandeur :

A déposer en Mairie de la commune concernée par les feux, au moins 5 jours ouvrés à l'avance.

Avant d'allumer un feu, vous devez :

consulter le message d'information au **05.45.97.61.40**, pour connaître l'autorisation ou non d'allumer un feu de plein air. Ce message est établi au regard du niveau de risque incendie et de la prévision ou le constat d'un épisode de pollution atmosphérique (dépassement des seuils d'information et recommandation ou d'alerte) ;

vérifier que les conditions jointes à ce formulaire sont remplies.

6 – Avis du Maire : FAVORABLE



DEFAVORABLE



Motifs :

Date : 18/03/2022



Signature :

Le Maire,

Gérard LIOT